



**Mémoire présenté au Comité permanent de la condition
féminine de la Chambre des communes**
Étude sur l'autonomisation économique des femmes

Fertility Matters Canada

28 février 2024

Enjeux liés à la fertilité au Canada

Fertility Matters Canada (FMC) se réjouit de l'occasion qui lui est donnée de contribuer à l'étude sur l'autonomisation économique des femmes réalisée par le Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes. En tant que principale organisation nationale offrant des services gratuits de soutien, de sensibilisation du public et de défense des droits pour un accès équitable aux soins de fertilité au Canada, notre mémoire met en évidence la nécessité cruciale d'un financement des traitements de fertilité et de la procréation assistée, un des trois piliers de l'autonomisation économique des femmes. Grâce à des mesures en ce sens, nous pouvons apporter un soutien fort nécessaire aux personnes qui cherchent à avoir des enfants et garantir un accès équitable à des soins de fertilité essentiels partout au pays, tout en renforçant le potentiel économique du Canada. Les besoins en soins de fertilité au Canada sont évidents si on prend en considération les faits suivants :

- le taux de fécondité a diminué de 15 % au Canada depuis 2010, ce qui signifie qu'il est urgent de trouver des solutions aux difficultés auxquelles font face les personnes et les couples qui tentent de concevoir un enfant;
- une personne sur six au Canada est confrontée à des problèmes de fertilité à un moment ou un autre de sa vie, ce qui met en évidence la fréquence et l'importance de ce [problème](#).
- le fardeau financier considérable des soins de fertilité, qui coûtent de 10 000 \$ à 20 000 \$ par cycle, constitue toujours un obstacle important, surtout lorsqu'on sait qu'il faut souvent plusieurs cycles pour avoir un bébé;
- au-delà de l'infertilité vue sur le plan médical, les membres de la communauté 2SLGBTQI+ et les célibataires demandent aussi des soins de fertilité pour réaliser leur rêve de devenir parents.

En investissant dans ces services essentiels, le gouvernement peut avoir une incidence profonde sur la vie d'innombrables personnes et couples. Des soins de fertilité complets et accessibles sont nécessaires non seulement pour avoir des enfants, mais également pour favoriser et protéger la santé des femmes en général, ce qui est fondamental pour leur participation et leur autonomisation économiques.

[Politique de « famille intelligente » de la Coopération économique Asie-Pacifique \(APEC\) : menu d'options stratégiques pour la résilience sur le plan démographique](#)

Le Canada étant appelé à devenir une société super âgée d'ici les années 2030, les conséquences de la baisse du taux de fécondité au Canada se feront sentir encore plus fortement. L'immigration, bien qu'utile, n'est pas une solution miracle. Des solutions s'offrent au Canada, et nous avons vu que le Québec peut montrer la voie à suivre à cet égard.

Le Canada a enregistré son plus bas taux de fertilité en 2022, à 1,33 enfant par femme, mais le Québec s'est démarqué des autres provinces par son taux de 1,49 enfant par femme. Ce taux est inférieur au

taux de reproduction de 2,1, mais il s'agit quand même d'une différence digne de mention. La réponse se trouve peut-être dans les recommandations du groupe de travail sur la politique de « famille intelligente » de l'APEC. FMC a représenté le Canada au sein de ce groupe de travail, qui a publié en octobre 2023 un rapport intitulé « [Menu of Policy Options for Demographic Resilience: A Rights-Based Policy Approach to Comprehensively & Proactively Support Family Planning and Fertility Planning](#) [Menu d'options stratégiques pour la résilience sur le plan démographique : une stratégie politique fondée sur les droits de soutenir de manière générale et proactive la planification familiale]. Formé à la suite du sommet de 2022 de l'APEC en Thaïlande, ce groupe vise à aider les décideurs du milieu de la santé et de l'économie à tenir compte des tendances démographiques au moyen d'options stratégiques globales.

De façon générale, le Québec excelle. D'après le rapport du groupe de travail sur la politique de « famille intelligente », « la très grande majorité des données montrent que la meilleure façon de créer un contexte favorable à la liberté de choix en matière de reproduction repose sur une approche globale et multisectorielle » [traduction]. Si une économie subventionne la garde d'enfants, mais sans offrir de congés parentaux rémunérés ou de soins médicaux, il se peut qu'elle n'en tire pas d'avantages économiques ou d'avantages sur le plan de la main-d'œuvre.

Le Québec a touché le triplé en matière d'options stratégiques globales. Outre un système efficace de congés parentaux et de services de garde d'enfants, il offre également l'aide à la fécondation in vitro (FIV) la plus complète au Canada aux personnes ayant des problèmes de fécondité afin qu'elles puissent avoir des enfants.

Le Québec en a donc aussi tiré des avantages économiques.

Selon Statistique Canada, à mesure que les taux de fécondité au Québec ont augmenté grâce à des mesures de soutien publiques (p. ex. des services de garde d'enfants abordables), la participation des femmes de 15 à 44 ans au marché du travail a elle aussi augmenté. En termes purement financiers, une étude réalisée par le Dr François Bissonnette montre que le gouvernement du Québec obtiendra un rendement correspondant à près de huit fois son investissement dans les programmes de financement de la FIV.

De [nouvelles recherches](#) mettent aussi en évidence la dynamique changeante entre la participation des femmes au marché du travail et les taux de naissance dans les pays à revenu élevé. Il est essentiel que les femmes aient accès à des traitements de fertilité pour qu'elles puissent s'épanouir sur le plan professionnel et familial, ce qui contribue à leur autonomisation économique globale. Investir dans des traitements de fertilité complets cadre non seulement avec les aspirations des femmes, mais permet également d'accroître leur participation au marché du travail et leur productivité, ainsi que la croissance économique.

Les avantages sont manifestes tant sur le plan de l'équité que de l'économie. Or, au Canada, les territoires et deux provinces (l'Alberta et la Saskatchewan) n'offrent aucun soutien pour les traitements de fertilité. De plus, ce n'est qu'en février 2024 que la Colombie-Britannique a annoncé qu'elle comptait lancer un important programme en ce sens. Parmi les sept provinces qui offrent déjà un soutien, le financement, les crédits d'impôt et les cliniques forment un ensemble hétérogène inéquitable et insuffisant.

Mandats des ministres

Le gouvernement du Canada a accru son soutien pour les soins génésiques dans le budget de 2023. Il a en effet renouvelé le financement accordé au Fonds pour la santé sexuelle et reproductive, qui recevra 36 millions de dollars sur trois ans à compter de 2024-2025. Ce financement témoigne de l'engagement du Canada en faveur de la santé génésique, qui figure dans les lettres de mandat du ministre de la Santé et de la ministre des Femmes et de l'Égalité des genres, qui doivent :

« [...] veiller à ce que tous les Canadiens aient accès aux services de santé sexuelle et reproductive dont ils ont besoin, peu importe l'endroit où ils vivent, en assurant le respect de la Loi canadienne sur la santé, en créant un portail d'information sur les droits en matière de santé sexuelle et reproductive, en appuyant la création de mécanismes visant à aider les familles à couvrir les coûts de la fertilisation in vitro, et en appuyant les organismes populaires dirigés par des jeunes qui répondent aux besoins uniques de ces derniers en matière de santé sexuelle et reproductive. »

Le gouvernement fédéral a clairement exprimé son intention de protéger le droit des femmes à choisir et la santé génésique et de promouvoir l'inclusion et l'équité dans la société canadienne. Les crédits d'impôt ont été étendus aux mères porteuses, mais il reste encore beaucoup à faire.

Financement des soins de fertilité au Canada

À l'heure actuelle, au Canada, le financement des soins de fertilité varie considérablement en fonction des priorités des provinces et des territoires.

- L'Alberta, la Saskatchewan et les trois territoires ne couvrent pas les coûts d'interventions comme la FIV ou l'insémination intra-utérine (IIU).
- L'Ontario finance un cycle de FIV pour les femmes jusqu'à l'âge de 42 ans et un nombre illimité de cycles de traitement pour l'IIU, mais ne couvre pas les médicaments (environ 5 000 \$ par cycle de FIV).
- Le Québec finance un cycle de FIV pour les femmes jusqu'à l'âge de 41 ans et couvre les médicaments ainsi que la congélation et la conservation des embryons surnuméraires pendant un an. Les habitants de la province peuvent aussi demander un crédit d'impôt.
- En février 2024, la Colombie-Britannique a annoncé qu'elle comptait offrir à compter de 2025

un financement pour un cycle de FIV (la limite d'âge reste à déterminer).

- Le Manitoba offre un crédit d'impôt correspondant à 40 % du coût des soins de fertilité. Jusqu'à 20 000 \$ par année en dépenses admissibles peuvent être réclamés, soit un crédit d'impôt annuel maximum de 8 000 \$. Il n'y a pas de limite au nombre de traitements.
- La Nouvelle-Écosse offre le même crédit d'impôt que le Manitoba et l'a étendu aux frais de maternité de substitution.
- L'Île-du-Prince-Édouard rembourse entre 5 000 \$ et 10 000 \$ par année pour la FIV ou l'IIU, notamment les médicaments, en fonction du revenu familial. Comme ces traitements ne sont pas offerts dans la province, il est possible de présenter une demande de remboursement après les avoir reçus ailleurs au Canada. Le financement est possible jusqu'à trois fois.
- Terre-Neuve-et-Labrador propose certains traitements, mais le programme de subventions pour la FIV permet aux personnes qui doivent se rendre ailleurs au pays pour un traitement de FIV d'obtenir 5 000 \$ par cycle.
- Le Nouveau-Brunswick couvre jusqu'à la moitié des coûts des traitements de FIV ou d'IIU ainsi que les médicaments, pour un maximum de 5 000 \$ dans le cadre d'une subvention unique.

Les soins de fertilité coûtent environ de 10 000 \$ à 20 000 \$ par cycle, et il faut souvent plus d'un cycle pour que le traitement fonctionne. Par conséquent, même si la province finance les traitements de FIV, il est probable que les couples et les personnes devront verser une somme importante, qui peut même constituer un obstacle financièrement insurmontable.

Perspectives et prochaines étapes

Étant donné le partage complexe des compétences en matière de financement des soins de santé au Canada, établir une couverture pour les soins de fertilité dans le programme de santé national nécessitera une stratégie nationale coordonnée des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Deux mesures peuvent être prises pour atteindre cet objectif.

1. Prévoir des ressources budgétaires pour évaluer les besoins en soins de fertilité au Canada et soutenir l'établissement d'une stratégie nationale globale et équitable.
2. Collaborer avec les provinces et les territoires pour concrétiser une vision nationale équitable en matière de fertilité qui offre une certaine souplesse à chaque administration.